

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 29 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin à 18h30, le Conseil Communautaire s'est réuni à Saint Christoly Médoc sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FERON, Président de la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île.

Date de convocation 23 juin 2022		Étaient présents : CISSAC-MEDOC COUQUEQUES GAILLAN EN MEDOC LESPARRE-MEDOC	M. Jean MINCOY – Mme Raymonde FERRIE M. Eric ROJO M. Bertrand TEXERAUD - Mme Sylvie FERRAND – M. Gilles CUYPERS Mme Danielle FERNANDEZ - M. Thierry CHAPELLAN – Mme Isabelle MUSETTI M. Florent FATIN M. Stéphane POINEAU Mme Michèle SAINTOUT – M. Jean VIANDON M. Philippe BUGGIN – Mme Annie ROGER M. Jean-Marie FERON – M. Jean-Michel SAINTEMARIE M. Serge RAYNAUD – Mme Bernadette GONZALEZ M. Gérard ROI M. Dominique LAJUGIE Mme Sophie MOUFLET
Membres en exercice	42	PAUILLAC SAINT CHRISTOLY MEDOC SAINT ESTEPHE SAINT-GERMAIN D'ESTEUIL SAINT-LAURENT-MEDOC SAINT-SAUVEUR-MEDOC SAINT SEURIN DE CADOURNE SAINT-YZANS DE MEDOC VERTHEUIL	M. Bernard GUIRAUD, à M. Thierry CHAPELLAN Mme Sylvaine MESSYASZ, à Mme Danielle FERNANDEZ M. Joël CAZAUBON, à Mme Isabelle MUSETTI M. Stéphane KORCHEF, à M. Dominique LAJUGIE Mme Julie COSTA, à M. Florent FATIN Mme Valérie CROUZAL, à M. Florent FATIN Mme Jeany FISCHER, à M. Gérard ROI Mme Michèle COOMBS, à M. Jean-Marie FERON M. Bruno CARRILLON, à M. Jean-Michel SAINTEMARIE M. Dominique TURON, à Mme Sophie MOUFLET
Membres présents	22		M. Jean-Robert DUHET – Mme Martine SALLETTE - M. Alexandre PIERRARD – Mme Béatrice SAVIN - Mme Virginie RASCAR – M. Philippe BARRAUD – M. William POUYALET – M. Grégoire De FOURNAS – M. Lucien BRESSAN - M. Didier DURET
Membres représentés	10		
Membres votants	32		
Pour	32	ONT DONNE POUVOIR	M. Stéphane POINEAU
Contre	0		
Abstentions	0		
Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché au siège de la Communauté de Communes.		ÉTAIENT EXCUSES	
DELIBERATION 069/2022		Secrétaire de séance :	
JEPE – Tarification enfance			

Rapporteur : Michelle SAINTOUT

Vu la délibération n°189/2018 approuvant la politique tarifaire Enfance.

Considérant que les encaissements des factures des Accueils Collectifs de Mineurs seront effectués auprès des guichets uniques (régie de recette JEPE), pour faciliter la démarche des familles.

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de :

- Modifier les taux de dégressivité fratrie en un montant fixe et arrondi, à la dizaine de centimes, comme détaillé dans le tableau ci-dessous.

Accueils Collectifs de Mineurs communautaires (Accueil de Loisirs)			
Tranches de quotients familiaux	Tarif Journée	Tarif forfaitaire semaine de 5 jours de présence	Dégressivité Pour les fratries ACM
≤ 500€ Hors CDC	6,00 € 12,00 €	24 € 48 €	
De 501€ à 800€ Hors CDC	7,00 € 14,00 €	28 € 56 €	2 ^{ème} enfant - 1,50 €
De 801€ à 1 100€ Hors CDC	7,50 € 15,00 €	30 € 60 €	3 ^{ème} enfant - 3,50 €
De 1101€ à 1 500€ Hors CDC	8,00 € 16,00 €	32 € 64 €	4 ^{ème} enfant Et plus - 5,50 €
≥ 1 501€ Hors CDC	8,50 € 17,00 €	34 € 68 €	

Les tarifs Accueils Périscolaires restent inchangés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTÉ la tarification des Accueils Collectifs de Mineurs, à compter de la rentrée de septembre 2022, telle que présentée ci-dessus.



Le Président,

Jean-Marie FERON